

# APPEL À CANDIDATURES

## Renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS

(Centre Communal d'Action Sociale)

### de Valentigney

Conformément aux articles L. 123-6 et R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS de Valentigney doit être renouvelé à la suite de renouvellement du Conseil Municipal.

#### Le Conseil d'Administration comprend :

- Le Maire, Président(e) de droit
- Des membres élus en son sein par le Conseil Municipal
- Des membres nommés par le Maire, représentant :
  - Les associations familiales
  - Les associations de retraités et de personnes âgées
  - Les associations de personnes handicapées
  - Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion

#### Qui peut candidater ?

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus  
Les représentants doivent être proposés par leur association  
L'association doit être déclarée et avoir une activité dans la commune

#### Comment candidater ?

Les associations intéressées doivent adresser au Maire de Valentigney :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée
- Une copie des statuts de l'association
- Le nom et les coordonnées du représentant proposé
- Un extrait du procès-verbal de l'organe décisionnel désignant ce représentant

#### Date limite de dépôt des candidatures

Lundi 20/04/2026 à 18 h 00

Mairie de Valentigney Place Emile Peugeot BP-79 – 257002 VALENTIGNEY cedex

Ou par mail : [ccas@valentigney.fr](mailto:ccas@valentigney.fr)

#### Pour toute information complémentaire :

Valérie GAZEAX – Directrice du CCAS de Valentigney

03 81 36 25 02 – [ccas@valentigney.fr](mailto:ccas@valentigney.fr)

Le Maire

